



► PENIBILITE AU TRAVAIL LE GOUVERNEMENT VEUT DES PREUVES

Pour pouvoir partir en retraite anticipée, il faudra prouver qu'on ne peut vraiment plus travailler...

La pénibilité "peut avoir des effets différents sur différentes personnes, il faut en vérifier les effets". Eric WOERTH a remis le grand débat sur la pénibilité au travail sur la table et à quelques jours de la présentation officielle de la réforme des retraites, le Ministre du Travail a de nouveau confirmé la volonté du Gouvernement de privilégier la logique individuelle et médicalisée de la pénibilité, souhaitée par Medef.

"Quand vous avez eu des difficultés dans votre boulot, que vous êtes abimés physiquement, usés physiquement et qu'on peut le prouver évidemment, alors il faut en tenir compte aussi", a indiqué le Ministre du Travail, se plaçant dans la lignée du Medef et en complet porte-à-faux vis-à-vis des syndicats qui réclament un traitement collectif de la pénibilité.

► 57 % DES FRANÇAIS POUR LE MAINTIEN DE L'AGE LEGAL A 60 ANS

Selon un sondage Viavoice, 57 % se disent hostiles au report de l'âge de la retraite après 60 ans. 55 % des personnes interrogées trouvent injustes les solutions avancées pour l'instant par le Gouvernement.

Eric WOERTH, Ministre du Travail, présentera prochainement les grandes lignes du futur projet de loi sur la réforme des retraites, qui doit être examiné en Conseil des Ministres le 13 juillet. Eric WOERTH et le Premier Ministre François FILLON ont confirmé à plusieurs reprises leur intention de relever l'âge légal de la retraite, fixé à 60 ans en France depuis 1983. Au total, 57 % des Français se déclarent opposés à tout report, 40 % y sont favorables et 3 % ne se prononcent pas.



► LES NEWS DU JUGE

LA MALADIE NE DOIT PAS AVOIR D'EFFET SUR LA RTT !

La Cour administrative d'Appel de Bordeaux a confirmé l'illégalité d'une décision tendant à réduire les jours de repos RTT en cas d'absence pour maladie. Certaines collectivités territoriales ou établissements publics tendent à vouloir "sanctionner" les agents malades. C'est ainsi qu'apparaissent des délibérations qui réduisent le droit de jours de repos RTT aux agents qui ont été malades.

Ce n'est que récemment que le Juge administratif, saisi de cette question, a pu se prononcer. En effet, l'Office public d'Habitations à Loyer modéré (OPHLM) de Bayonne avait, en 2006, par délibération prévu que les congés de maladie pouvaient "donner lieu à compensation". Ce qui signifiait que les agents pouvaient se voir retirer des jours de repos RTT s'ils étaient malades, afin de "compenser" leurs absences !

Le Juge administratif saisi considère :

"qu'un agent en congé de maladie doit être regardé comme ayant accompli les obligations de service correspondant au cycle de travail afférent à sa période de congé".

En d'autres termes, un agent en congé de maladie, durant toute une semaine, dans une collectivité où le cycle normal de travail pour les agents est un cycle hebdomadaire d'une durée de 39 h, qui permet l'attribution de 22 jours de repos RTT par an, doit être regardé comme ayant accompli 39 h de travail ouvrant droit aux jours RTT.

La délibération a donc été annulée par le Juge administratif pour ce motif.

Source : CAA Bordeaux 11/2/2008 n° 05BX00130





► SCISSON DU CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX

Lors de la première journée des Assises de l'Ingénierie territoriale, François DELUGA, Président du CNFPT a annoncé la création prochaine d'un cadre d'emplois d'ingénieur en chef territorial. Les futurs ingénieurs en chef bénéficieront d'une formation initiale équivalente à celle des administrateurs et des conservateurs. Recrutés sur concours, ils suivront une formation longue de douze mois, organisée par l'INET en collaboration avec les écoles d'ingénieurs de l'Etat. « Il n'était pas admissible, en effet, que [les ingénieurs en chef] ne bénéficient pas, comme leurs homologues administrateurs et conservateurs, d'une formation initiale à l'INET, les préparant aux exigences de leurs hautes fonctions » a expliqué François DELUGA lors de son intervention à la table ronde statutaire des Assises de l'Ingénierie territoriale, devant de nombreux ingénieurs.

Les textes réglementaires qui acteront la scission de l'actuel cadre d'emplois des ingénieurs, pour donner naissance à ce nouveau cadre A+, sont en phase de préparation à la DGCL (Direction générale des collectivités locales), selon M. DELUGA. « Cette réforme, tout en reconnaissant le rôle spécifique des ingénieurs en chef en collectivités, facilitera, dans le même temps, des mobilités valorisantes vers les autres Fonctions publiques » a-t-il précisé.

Le Président du CNFPT a confié à Gilles DA COSTA, DGS de la région Franche-Comté et ancien directeur de l'INET, la mission de piloter un groupe d'experts chargés de définir « un référentiel de compétences et de formation, des modalités concrètes en termes de stages et de formation conjointe avec les autres cadres supérieurs des collectivités et pour partie ceux de l'Etat ».

► POLICIERS MUNICIPAUX : L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POURSUIT LE DIALOGUE

A l'occasion du mouvement de grève des policiers municipaux, Jacques PELISSARD, Président de l'AMF a reçu une délégation de représentants syndicaux en vue d'entendre leurs revendications et de dégager les voies du dialogue. Conformément à la réunion tripartite du 28 mai (Secrétariat d'Etat aux Collectivités locales/AMF/organisations syndicales), le Président de l'AMF a rappelé l'hétérogénéité des situations d'emplois dans les 3 500 communes qui disposent d'une Police municipale et qui rendent délicate l'édiction de mesures sociales obligatoires et uniformes. Il a également rappelé que la Police municipale relève et doit rester de la seule autorité du Maire.

- **Sur la question du régime des retraites des policiers municipaux**, il a indiqué qu'elle ne pouvait se traiter indépendamment de la réforme des retraites engagée par le Gouvernement.
- **Sur le régime indemnitaire**, il s'est déclaré ouvert à une discussion portant sur l'établissement d'un plancher de l'indemnité spécifique de fonction. A ce titre, il a d'ores et déjà donné son accord pour la participation de l'AMF au groupe de travail sur les régimes indemnitaires proposé par le secrétariat d'Etat aux Collectivités locales.

Dans cette perspective, Jacques PELISSARD a annoncé qu'un questionnaire allait parvenir à l'attention des 3 500 employeurs communaux et intercommunaux de policiers municipaux pour connaître leur position sur ce dossier.

Une synthèse sera présentée au Bureau de l'AMF le 24 juin prochain.

En affirmant que l'AMF entendait jouer un rôle de facilitateur sur ce dossier et en proposant des voies concrètes d'avancées, son Président a souligné qu'il entendait poursuivre le dialogue, malgré les divergences constatées.



ENVOI DE NOTRE PUBLICATION



Certains adhérents ne reçoivent pas L'ECHO dans leur service. Afin de faciliter son acheminement, et pour ceux qui le souhaitent, il est possible dorénavant de vous l'envoyer dans votre boîte aux lettres personnelle. Si vous optez pour cette proposition, merci de nous communiquer votre adresse mail privée, en l'adressant à : fa.fpt-cus@wanadoo.fr

SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE

La réforme du supplément familial et de l'indemnité de résidence est en cours. Les résultats seront connus en fin d'année. Cette réforme se faisant à enveloppe budgétaire constante, il ne faut pas espérer de miracle sur nos fiches de salaire. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces textes dans nos prochaines parutions.

Fédération Autonome
Fonction Publique Territoriale

Syndicat **FA-FPT CUS**

☎ 03 88 36 13 79 ☎ 03 88 36 17 96

✉ fa.fpt-cus@wanadoo.fr



Immeuble de la Bourse
Bureaux 101 à 104

📍 1 place de Lattre de Tassigny
67000 STRASBOURG